



COMMUNE DE BERMONT

10 Grande Rue 90400 Bermont Tél. 03 84 56 00 21 - mail : mairie@bermont.fr

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI LE JEUDI 26 JUIN 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni le jeudi 26 juin 2025 à 18h, en ses lieux habituels, sur la convocation et la Présidence de Monsieur Pascal GROSJEAN.

Présents (07) : BAUDIN Jocelyne, COULOT Catherine, GROSJEAN Pascal, GUYOD Lionel, JEAMBRUN Gilles, MARTIN Bruno, PETITE Patrice.

Excusés (03) : BRUGNONI Pierre, FENOLLAR Anne-Laure, MARTIN Patricia a donné pouvoir à JEAMBRUN Gilles

Votants (08)

Secrétaire de séance : Patrice PETITE

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2025,
- Négociation d'un nouveau marché d'assurance statutaire par le CDG 90,
- Mise à disposition gracieuse de la salle du conseil municipal en période électorale,
- Demande de subventions au titre du fonds d'aide aux communes du GBCA - achats de mobilier urbain (corbeilles de rues) et signalétique,
- Information sur la fusion des syndicats scolaires,
- Information sur la mise en place d'un panneau d'affichage d'opinions et des activités associatives à but non lucratif,
- Questions et informations diverses.

1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

2) Négociation d'un nouveau marché d'assurance statutaire par le CDG 90

Pour rappel, ce contrat est destiné à couvrir les risques financiers induits par l'absentéisme en raison d'arrêt maladie ou d'accident de travail des agents.

Ce contrat d'assurance arrive à son terme le 31 décembre 2025. Le CDG90 propose de relancer un nouveau marché pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

Afin d'adhérer à cette nouvelle démarche, le conseil municipal doit délibérer pour désigner le CDG90 comme mandataire des communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, mandate le CDG90 afin de négocier et conclure pour le compte de la commune un contrat-groupe d'assurance statutaire.

3) Mise à disposition gracieuse de la salle du conseil municipal en période électorale

Etant donné qu'il est nécessaire d'optimiser les conditions de mise à disposition de la salle du conseil municipal en périodes préélectorale et électorale, et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- Pendant toute la durée de la période préélectorale et électorale, tout candidat ou liste déclarés pourront bénéficier de l'usage républicain de gratuité pour la mise à disposition de la salle du conseil municipal ;
- Les mises à disposition de la salle du conseil municipal ne pourront être accordées que si elles sont compatibles avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public.

4) Demande de subvention achats de mobilier urbain (corbeilles de rues et signalétique) – fonds d'aide aux communes du GBCA

Monsieur le Maire rappelle que la commune a une enveloppe de 60 000 € de la part du GBCA, pour la période 2020/2026, pour tous projets d'investissement. A ce jour, il reste 30 188 € sur cette enveloppe. Il souligne que la commune peut solliciter 50% du montant HT de chaque projet d'investissement. C'est pourquoi, pour l'acquisition de corbeilles de rues pour un montant de 10 368 € HT, et de signalétique pour un montant de 7 964 € HT, il est sollicité 50 % de ces montants HT au GBCA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite une subvention au titre du fonds d'aide aux communes du GBCA, d'un montant de 5 184 € pour les corbeilles de rues et de 3 982 € pour la signalétique.

5) Information sur la fusion des syndicats scolaires

Les 2 syndicats scolaires SIEMPK et RPI ont depuis 2017 le même périmètre des 4 communes de Dorans, Botans, Sevenans et Bermont. Depuis septembre 2024 ces 2 syndicats partagent la même secrétaire dans le bureau situé dans les locaux du périscolaire à Dorans. Le temps est venu maintenant de réunir ces 2 syndicats afin d'en faciliter la gestion.

Monsieur le Maire présente les projets de délibération et de statuts. Il informe les membres que lors de son conseil syndical du 23 juin dernier, le RPI a pris et envoyé cette délibération en préfecture, cet envoi déclenche donc la procédure. Monsieur le Préfet à 2 mois pour prendre un arrêté sur lequel la commune devra délibérer.

6) Information sur la mise en place d'un panneau d'affichage d'opinions et des activités associatives à but non lucratif

De nombreuses communes du territoire ont été approchées par une personne, nous demandant la liste des emplacements pour l'affichage libre. Cette question a été évoquée par le Directeur du CDG lors de la réunion mensuelle que suit notre secrétaire.

Il y a donc obligation selon l'art. L 581-13 du code de l'environnement, qu'un emplacement soit prévu pour permettre l'affichage d'opinion et la publicité relative aux associations sans but lucratif. Pour notre commune la surface minimale doit être de 4 m² (possibilité d'en disposer 2 de 2 m²).

Pour se faire, le maire devra prendre un arrêté municipal pour en situer cet emplacement.

7) Questions et informations diverses

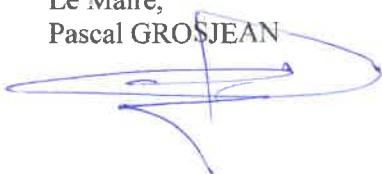
Madame Catherine COULOT demande ce qu'il est advenu de la table de pique-nique située à l'aire de jeux. Celle-ci étant dégradée et constituant un risque de blessures, elle a donc été retirée. Une nouvelle table a été commandée, elle devrait arriver d'ici peu.

Elle évoque également, les travaux d'accès à la coulée verte, elle fait part ainsi que Monsieur Gilles JEAMNBRUN de retours négatifs, principalement sur la pente. Le rendu n'est pas ce qui avait été imaginé et à ce stade, il n'est pas aisé de l'emprunter. Monsieur le Maire souligne que la rambarde va être installée prochainement et que la bande cyclable a été élargie. Il précise que l'espace pour cet accès est contraint.

Monsieur Bruno MARTIN présente l'illustration de la table d'orientation, il demande un avis sur le coloris des pieds, le brun terre est retenu. Son installation devrait avoir lieu à l'automne prochain.

A Bermont, le 25 août 2025

Le Maire,
Pascal GROSJEAN




Le secrétaire de séance
Patrice PETITE

